



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, énergie, développement durable et mer : services extérieurs

Question écrite n° 72234

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la situation des 3 000 personnes que comptent les corps de l'environnement. Principalement répartis au sein de deux établissements publics (l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ainsi que dans les parcs nationaux), ils oeuvrent à la défense de la biodiversité et assurent une présence sur le terrain pour faire appliquer la réglementation. La révision générale des politiques publiques prévoit la mise en place d'une police de l'eau et de la nature coordonnée entre les deux services départementaux des deux établissements précités. Pour effectuer ces nouvelles missions, le personnel devra s'adapter et se former. Or ces profonds changements ne s'accompagnent malheureusement pas, pour les personnes concernées, des améliorations qu'elles sont pourtant en mesure d'attendre. Ainsi, elles réclament une revalorisation de leur grilles indiciaires qui intégrerait leurs primes dans leur traitement de base, après alignement de l'ensemble des régimes indemnitaires des établissements publics concernés (ONCFS, ONEMA, parcs nationaux) tout en procédant à l'ouverture de négociations pour le passage des catégories C en B et des catégories B en B+ en A. Par ailleurs, elles demandent une bonification statutaire pour exercer ces nouvelles missions de police, comme en bénéficient déjà les autres corps de police. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir examiner ces revendications porteuses d'avancées qui permettraient la création d'une véritable police de l'environnement.

Texte de la réponse

Les organisations syndicales représentatives des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement ont été reçues à deux reprises, les 4 et 16 février 2010, par la direction des ressources humaines (DRH) et la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en présence des établissements publics concernés. L'administration a apporté des réponses précises aux revendications des personnels avec, sur certains points, des avancées significatives, notamment en matière de revalorisation indemnitaire des agents concernés. Un groupe de travail, dont la première réunion s'est tenue le 19 mars 2010, composé de représentants de la DGALN, de la DRH, des établissements publics et des organisations syndicales, examinera toutes les pistes proposées dans les domaines des métiers, des compétences et de la carrière des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Massat](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72234

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1861

Réponse publiée le : 18 mai 2010, page 5531